

**Instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur
type MC 400 destiné à être intégré sur les chargeuses à godet
Classe Y(a)**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 19 mars 1998 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments de pesage à fonctionnement automatique : trieurs-étiqueteurs.

FABRICANT :

ASCOREL, ZI DE MONTPLAISIR, RUE DU CHAMP DE COURSES, BP 5, 38780 PONT-ÉVÊQUE (FRANCE).

OBJET :

Le présent certificat complète la décision d'approbation n° 00.00.690.015.1 du 13 décembre 2000.

CARACTERISTIQUES :

L'instrument de pesage à fonctionnement automatique trieur-étiqueteur type MC 400 diffère du modèle approuvé par la décision précitée par la valeur de la portée maximale : Max 3 t.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les mentions figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat sont identiques à celles prévues par la décision précitée à l'exception des références de la décision d'approbation de modèle qui sont remplacées par celles du présent certificat.

VALIDITE :

La limite de validité du présent certificat est identique à celle de la décision d'approbation de modèle précitée, c'est-à-dire le 13 décembre 2010.

REMARQUE :

En application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 susvisé, les instruments de pesage à fonctionnement automatique non utilisés à l'occasion des opérations mentionnées à son article 1^{er}, ne sont pas soumis à la vérification primitive et à la vérification périodique.

Pour le ministre et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie
L'ingénieur général des mines

E. TROMBONE